

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 26 JUILLET 2016 à 19H15

N.BLONDEL remet pouvoir à P.JUNG

S.BARRE remet pouvoir à S.MAIGNAN

P.PETIT remet pouvoir à J-B SAILLY

N.GOSSELIN, J-P DELAPORTE absents

P.JUNG élu secrétaire de Séance.

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leur est remis.

Mr le Maire ouvre la séance et se dit stupéfait de l'absence des adjoints au Conseil Municipal et du nombre de conseillers présents, seulement 2 Mr Patrick JUNG et Mr Jean Bernard SAILLY, qu'il remercie.

Mr le Maire explique qu'étant donné que le quorum (nombre de présents) n'est pas atteint, aucune délibération ne pourra être prise et de ce fait, Mr le Maire convoquera une nouvelle fois le Conseil Municipal. Lors de la deuxième réunion, le quorum ne sera pas obligatoire et le Conseil prendra les délibérations.

Toutefois, ceci est navrant pour la Commune et retarde le travail de toute une chaîne de personnes.

Mr le Maire précise que les membres du Conseil Municipal sont pourtant prévenus longtemps à l'avance de la date du Conseil Municipal. Il rappelle également que le mardi soir a été un jour choisi par l'unanimité des conseillers !!!

COMMUNICATION DU MAIRE :

➤ **REUNION DU SIVOM** : Mr le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu le 15 Avril 2016. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour dont : le résultat des contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs sur la commune. 118 contrôles totalisés, dont 24 conformes.

➤ **AUDIT FINANCIER COMMUNAL** : Mr le Maire l'avait précédemment annoncé au Conseil Municipal qu'il avait commandé un audit financier de la commune (situation financière) avec les ratios de niveau de 2011 à 2015. Cet audit a été préalablement remis aux membres de la Commission Finance : Mr BARRE Sébastien, Mr DELAPORTE J.P, Mme GOSSELIN Nathalie et Mr JUNG Patrick, qui sont appelés à émettre des commentaires s'il y a lieu.

Mr Patrick JUNG, seul membre de la commission finances, présent au conseil municipal, souhaite intervenir et prendre la parole.

Mr JUNG explique que l'audit financier montre que la commune a toujours été financièrement bien gérée de 2011 à 2015. Toutefois, il note une nette amélioration à partir de 2013.

Longvilliers a un taux d'imposition communal faible, voir le plus faible, avec une richesse par habitant qui est une des plus élevées de la CCMTO (Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale).

Mr JUNG termine en précisant que la commune a un fond de roulement d'environ 83 000,00 € et 107 000,00 € de financement disponible, ce qui montre la bonne gestion des finances communales.

➤ **ACCESSIBILITE DES ERP (Etablissement Recevant du Public)** : Norme PMR (Personnes à mobilité réduite) – Volet Sanction.

Comme il l'avait précédemment annoncé, Mr le Maire informe le Conseil que le volet Sanction est paru au Journal Officiel du 13 Mai 2016, décret n°2016 578 du 11 Mai 2016.

Les établissements recevant du public (ERP) qui ne sont pas en règle en matière d'accessibilité peuvent être sanctionnés. L'opération se déroulera selon un processus en deux temps (avertissement puis mise en demeure) s'échelonnant sur trois mois. A défaut de réponse ou de communication des justificatifs probants, une sanction pécuniaire sera prononcée : 1 500 € ou 5 000 € selon la taille de l'ERP en cas d'absence de dépôt d'un Ad'Ap ; 1 500 € à 2 000 € pour absence de production des documents de suivi des travaux. Le décret instaure par ailleurs un « constat de carence » à la charge du préfet, en cas d'absence de tout commencement d'exécution de l'Ad'Ap, en cas de retard important dans les travaux, ou, au terme de la période, si les engagements de l'Ad'Ap n'ont pas été respectés.

- **EGLISE** : Mr le Maire informe que les réparations ont été effectuées pour un montant de 186 € TTC.
- **MARIAGE** : Mr le Maire explique qu'il a célébré un mariage le 25 Juin 2016. Il remercie Mme Blondel Nelly (conseillère municipale) de l'avoir assisté pour cette célébration, ainsi que Mr Barré Sébastien (conseiller municipal) qui l'assiste à chaque mariage afin de prendre des photos et les offrir aux mariés.
Il s'agit d'offrir à la population la meilleure prestation possible pour leur plus grande joie. Tapis rouge oblige et maintenant de très belles chaises de mariage pour les mariés et leurs témoins.
Pour résumer, marier les gens le plus agréablement possible, en leur faisant plaisir... Leur offrir la meilleure prestation possible. Faire tout notre possible pour participer à leur bonheur en cette journée mémorable.
- **EMPLOYE COMMUNAL** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des plaintes d'habitants.
Mais aussi que l'employé communal n'était pas présent à son travail une matinée, sans que Mr le Maire ne soit prévenu au préalable, pour régler ses affaires personnelles.
Mr le Maire demande aux conseillers de réfléchir (notamment Mr PETIT) à la façon de procéder à l'entretien du village, quand l'interdiction d'utiliser des produits phyto sanitaires sera effective à la fin de l'année.
Mr le Maire regrette la décision du Conseil, après le départ en retraite de Mr Lucien HANQUEZ, qui était selon Mr le Maire très performant et soucieux du bien-être de la commune, d'avoir conservé un employé communal à ¾ temps. Cela complique le travail et les finances de la Commune.
Mr le Maire termine en expliquant qu'avoir un employé communal à ¾ temps comme Mr Lucien Hanquez était un avantage pour la commune, mais que c'est loin d'être le cas actuellement. Ce n'est pas le Conseil qui passe son temps à être ennuyé, mais bien Mr le Maire !!!
- **CAVURNES** : Mr le Maire informe le Conseil que 4 cavurnes ont été réalisées à côté du jardin du souvenir pour un montant économique de 216,50 €. Ceci grâce à l'élan citoyen d'un habitant de la commune que Mr le Maire remercie vivement.
Mr le Maire rappelle qu'une entreprise nous proposait 1 000,00 € pour cette même réalisation !!!
- **VERIFICATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX** : Mr le Maire a remis aux conseillers municipaux le dossier complet des anomalies recensées par le cabinet Veritas pour chacun des bâtiments communaux.
Mr le Maire rappelle qu'une commune a l'obligation de procéder annuellement à cet audit. Elle ne peut y déroger !!!
De plus, une commune a l'obligation de résultat à cet effet, c'est-à-dire prouver chaque année qu'elle a procédé à la mise en conformité.
A charge à la commission travaux, notamment Mr Petit, de faire le nécessaire.
- **COMMISSION TRAVAUX** : Mr le Maire rappelle une nouvelle fois à la Commission Travaux et notamment à Mr Petit que, pour la réfection de la route du bois en 2017, les devis doivent être réalisés au plus tard le 30 Septembre 2016. A ce jour, Mr le Maire n'est en possession d'aucun devis, malgré les demandes faites à maintes reprises.
Les dossiers de subventions DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) sont à déposer au plus tard en Octobre 2016.
A ce jour, il n'y a toujours rien de fait !!!
- **INONDATIONS** : Compte rendu du tribunal administratif du recours lancé par la commune suite à la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Chaque membre du Conseil Municipal en dispose dans son dossier de travail. Mr le Maire explique que cela sera diffusé aux habitants dans la prochaine newsletter et sur le site internet de la commune.
- **TRAVAUX** : Mr le Maire explique que l'école a bien besoin de travaux à l'intérieur, et notamment des réfections de peinture et la vitrification des sols parquet.
Mr le Maire transmet à cet effet dans chacun des dossiers de travail des conseillers, des devis de CIPRES en expliquant qu'il serait bien d'en faire un peu chaque année. Il va arriver un moment où il va

être question d'insalubrité. Il convient d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. C'est une obligation ! Une priorité !

L'Académie est regardante sur ce point.

CONCLUSION DU MAIRE AVANT LA CLOTURE DE LA SEANCE

Mr le Maire annonce au Conseil Municipal que, compte tenu de la démission de 3 conseillers municipaux depuis le début de mandat, considérant le peu d'intérêt pour la commune et le peu d'investissement de certain. Considérant que depuis qu'il a été élu Maire (voilà 3 ans), il ne peut prendre de vacances car ses deux adjoints refusent de communiquer leurs dates de vacances afin que les obligations d'état civil soient maintenues en Mairie en son éventuelle absence et en cas de besoin, bien que les adjoints soient officiers d'Etat Civil, Mr le Maire considère que les conditions actuelles ne sont pas réunies pour assurer le bon fonctionnement de la Commune.

Mr le Maire explique qu'un Conseil Municipal est là pour les affaires d'intérêt général et qu'il ne supporte pas que depuis le début de son mandat, des membres du Conseil posent sur la table des sujets d'ordre privé, qui les concernent directement !!! On ne fait pas partie d'un Conseil Municipal pour des intérêts privés, on vient pour parler des autres.... Aider les gens, essayer d'améliorer le quotidien des gens, prévoir et construire l'avenir de sa commune, apporter à sa commune la modernité qui correspond à son époque, et c'est l'intérêt général qui doit primer. D'autre part, Mr le Maire précise que les Conseils Municipaux sont publics et qu'il ne voit pas où est le problème. Une commune ne doit rien avoir à cacher !! Pour Mr le Maire, la présence d'un public aux conseils municipaux n'est pas un problème. Il restera le même, avec ou sans public...

Une Commune appartient à ses habitants et non pas à quelques membres du Conseil Municipal.

De ce fait, Mr le Maire proclamera des élections de comblement du Conseil Municipal.

Mr le Maire reviendra vers les élus pour leur fournir plus de précisions.

*L'ordre du jour est épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 21h55*